



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2021-004

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2021

Sommaire

Direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

R28-2021-01-14-003 - Arrêté de 14/01/2021 portant subdélégation de signature en matière d'activités à M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité (2 pages) Page 3

R28-2021-01-14-004 - Arrêté de 14/01/2021 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité (3 pages) Page 6

R28-2021-01-14-001 - Arrêté du 14/01/2021 portant subdélégation de signature en matière d'activités aux agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie (3 pages) Page 10

R28-2021-01-14-002 - Arrêté du 14/01/2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat aux agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie (3 pages) Page 14

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-01-14-005 - AR n° SGAR 21-002 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Développement du Grand Port Maritime du Havre (4 pages) Page 18

Direction régionale et départementale de la cohésion
sociale de Normandie

R28-2021-01-14-003

Arrêté de 14/01/2021 portant subdélégation de signature en
matière d'activités à M. Yannick DECOMPOIS, directeur
départemental délégué de la cohésion sociale de la
Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité

*Arrêté de 14/01/2021 portant subdélégation de signature en matière d'activités à M. Yannick
DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et*



Arrêté du 14 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'activités à Monsieur Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine Maritime et aux agents placés sous son autorité

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2015 -1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- VU le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- VU l'arrêté du 1er janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2020 portant désignation d'intérimaires des directions régionales de la cohésion sociale ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 25 mars 2018 nommant M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime ;

- VU l'arrêté N°SGAR / 21-003 portant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie
- VU l'arrêté du 04 décembre 2019 portant subdélégation de signature en matière d'activités à M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine Maritime et aux agents places sous son autorité

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

ARRETE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie, la délégation qui lui est donnée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sera exercée par M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué, et en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Véronique de BADEREAU, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions, courriers, rapports et documents relevant des attributions et compétences départementales de la direction régionale et départementale.

Et en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

Mme Elvire LAMPERIER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Geneviève CARRERE, inspectrice classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale
M. Mathias TREGUIER, attaché d'administration de l'Etat
Mme Sandra BREARD-COURBE, attachée principale d'administration de l'Etat

Article 2 :

L'arrêté du 04 décembre 2019 est abrogé.

Article 3:

La directrice régionale et départementale de la cohésion sociale par intérim de Normandie et le directeur départemental délégué de la Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.
Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 14 JAN. 2021

Pour le préfet,
La directrice régionale adjointe,
intérimaire de la direction régionale et
départementale de la cohésion sociale
de Normandie

Sophie DUMESNIL



Direction régionale et départementale de la cohésion
sociale de Normandie

R28-2021-01-14-004

Arrêté de 14/01/2021 portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des

*Arrêté de 14/01/2021 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des
recettes et des dépenses du budget de l'Etat à M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental*

de la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité

directeur départemental délégué de la cohésion sociale de
la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 14 janvier 2021 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à Monsieur Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué pour la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de l'Ordre de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite**

- VU le code la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1
- VU le décret N°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique notamment les articles 5 et 100 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- VU le décret n°2015 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

- VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. DURAND Pierre-André ;
- VU l'arrêté du 23 mars 1994 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pris en application des décrets n°82-389 (articles 15 et 17) et n°82-390 (articles 14 et 16) du 10 mai 1982 ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2020 portant désignation d'intérimaires des directions régionales de la cohésion sociale ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 25 mars 2018 nommant M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental de la cohésion sociale de la Seine-Maritime ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- VU l'arrêté N°SGAR / 21-004 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie
- VU l'arrêté du 06 janvier 2020 portant subdélégation pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à Monsieur Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et aux agents places sous son autorité ;
- VU la circulaire du 4 décembre 2013 portant désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

ARRETE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat est donnée à M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué, à effet de signer les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses concernant les affaires départementales et relevant des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- BOP 104 : intégration et accès à la nationalité
- BOP 157 : handicap et dépendance
- BOP 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- BOP 183 : protection maladie
- BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État est donnée à M. Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué, à effet de signer les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses concernant les affaires départementales et relatives à l'action 1 « fonctionnement courant » et à l'action 2 « immobilier » du budget opérationnel de programme régional 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (unité opérationnelle « préfecture de Seine-Maritime »).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental délégué, la subdélégation est donnée à Mme Véronique de BADEREAU, directrice adjointe au directeur départemental délégué et en l'absence de cette dernière, à :

- M. Mathias TREGUIER
- Mme Elvire LAMPERIER
- Mme Beatrice MAUGER
- Mme Annie CHAIGNEAU
- Mme Fatiha CHETITAH

Article 4

L'arrêté du 06 janvier 2020 est abrogé.

Article 5

La directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie et le directeur départemental délégué sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 14 JAN. 2021

Pour le Préfet,

La directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

Sophie DUMESNIL



Direction régionale et départementale de la cohésion
sociale de Normandie

R28-2021-01-14-001

Arrêté du 14/01/2021 portant subdélégation de signature en
matière d'activités aux agents des services régionaux de la

*Arrêté du 14/01/2021 portant subdélégation de signature en matière d'activités aux agents des
services régionaux de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de
Normandie*

direction régionale et départementale de la cohésion
sociale de Normandie

Arrêté préfectoral du 14 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'activités aux agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- VU le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND ;
- VU l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2020 portant désignation d'intérimaires des directions régionales de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté n° SGAR / 21-003 de Monsieur le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime portant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie ;

- VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'activités aux directeurs régionaux adjoints et aux autres agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

ARRETE

Article 1 :

Dans les limites et sous les conditions que Mme Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie fixe à ses collaborateurs, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par :

I. Dans le cadre de ses attributions exercées au sein du secrétariat général.

Anne-Sophie Azhar à la seule fin de transmission de courriers.

II. Dans la limite de leurs attributions et des compétences exercées dans les domaines relevant de leur responsabilité au niveau régional.

M. Laurent JAGUENAUD-GIVON, contrôleur de gestion
M. Cyrille TELLART, responsable du pôle cohésion sociale

III. Dans la limite des compétences du service formation, certifications et emploi et à la seule fin de convocation de candidats, stagiaires, évaluateurs et membres de jury et de commissions :

Mme Geneviève TAVENEAU pour les activités du service des formations et certifications sociales et des professions de santé non médicales.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'activités aux directeurs régionaux adjoints et aux autres agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet de la région Normandie, secrétariat pour les affaires régionales de Normandie.

Article 4 :

La directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie et les agents de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 14 JAN. 2021

Pour le Préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime, et par délégation,

La directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

Sophie DUMESNIL



Direction régionale et départementale de la cohésion
sociale de Normandie

R28-2021-01-14-002

Arrêté du 14/01/2021 portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité
générale de l'Etat aux agents des services régionaux de la
direction régionale et départementale de la cohésion
sociale de Normandie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral du 14 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État aux agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1 ;
- VU le décret N°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique notamment les articles 5 et 100 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2015 -1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- VU le décret n°2015 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

- VU le décret du président de la République en date du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. DURAND Pierre-André ;
- VU l'arrêté du 23 mars 1994 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pris en application des décrets n°82-389 (articles 15 et 17) et n°82-390 (articles 14 et 16) du 10 mai 1982 ;
- VU l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2020 portant désignation d'intérimaires des directions régionales de la cohésion sociale
- VU l'arrêté n° SGAR / 21-004 de Monsieur le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat aux directeurs régionaux adjoints et aux autres agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- VU la circulaire du 4 décembre 2013 portant désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

ARRETE

Article 1 :

I. Dans les limites de leurs attributions respectives, la délégation de signature conférée à Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie, peut être exercée par :

M. Laurent JAGUENAUD-GIVON, contrôleur de gestion
M. Cyrille TELLART, responsable du pôle cohésion sociale

II. Pour la validation dans Chorus formulaire (demandes d'achats ou engagement juridique, certificat du service fait, subvention) et Chorus-DT, la délégation de signature qui est conférée à Mme Sophie DUMESNIL sera exercée par les agents valideurs dans l'outil au titre de la convention de gestion avec le secrétariat général commun de Seine-Maritime.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat aux directeurs régionaux adjoints et aux autres agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie est abrogé.

Article 3 :

La directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie et les agents de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 14 JAN. 2021

Pour le Préfet,

La directrice régionale adjointe, intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de Normandie

Sophie DUMESNIL



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-01-14-005

AR n° SGAR 21-002 portant renouvellement de la
composition nominative du Conseil de Développement du
Grand Port Maritime du Havre

*arrêté portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Développement du
Grand Port Maritime du Havre*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Karine LADIRAY GONCALVES

Rouen, le 14 janvier 2021

Pôle politiques publiques

**Arrêté N°SGAR/21-002
portant renouvellement de la composition nominative
du Conseil de Développement du Grand Port Maritime du Havre.**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code des transports ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;
- Vu le décret n°2008-1037 du 9 octobre 2008 instituant le Grand Port Maritime du Havre ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 fixant la circonscription du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre ;
- Vu l'arrêté préfectoral N°SGAR/20-057 du 30 septembre 2020 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre ;
- Vu le mail du 8 janvier 2021 de l'Union Maritime Et Portuaire (UMEP) du Havre nous informant de la réélection de M.Michel Segain en tant que président de l'UMEP,

ARRÊTE

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 51 67
Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

Article 1er – La composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre est fixée ainsi qu'il suit :

PREMIER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DE LA PLACE PORTUAIRE : 11 SIÈGES

- M. Guillaume BLANCHARD, directeur général SHGT
- M. Louis JONQUIERE, directeur général GMP
- M. Christian de TINGUY, président GEMO et Directeur général de Terminaux de Normandie
- Mme Véronique LEpine, directrice des opérations logistiques HAPAG LLOYD France
- M. François FRIBOULET, directeur Service Client France CMA-CGM
- M. Patrick MALETRAS, président directeur général TRAMAR
- M. Brice VATINEL, président directeur général Vatinel et Cie
- M. Pavel PEREIRA, président de la station du pilotage Le Havre – Fécamp
- M. Olivier PEYRIN, président du groupe CIM-CCMP
- M. Pascal AMBOS, directeur adjoint de la Centrale EDF du Havre
- M. Michel SEGAIN, président de l'UMEP du Havre et gérant de Transit MEAL

DEUXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXERÇANT LEURS ACTIVITÉS SUR LE PORT : 3 SIÈGES

- M. Johann FORTIER, secrétaire général CGT des ouvriers dockers du Port du Havre
- M. Jérémie JULIEN, secrétaire général adjoint CGT des ouvriers dockers du Port du Havre
- M. Laurent DELAPORTE, secrétaire général du syndicat général des personnels du GPMH et des personnels administratifs et de maintenance du port du Havre

TROISIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS SITUÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT : 9 SIÈGES

- M. Hubert DEJEAN de la BATIE, Conseil régional de Normandie
- M. Jean-Baptiste GASTINNE, Conseil régional de Normandie
- M. Patrick TEISSERE, Conseil départemental de la Seine-Maritime
- Mme Florence THIBAudeau-RAINOT, Conseil départemental de la Seine-Maritime
- Mme Agnès CANAYER, Communauté urbaine le Havre Seine Métropole
- Mme Clotilde EUDIER, Communauté urbaine le Havre Seine Métropole
- M. Alban BRUNEAU, Communauté urbaine le Havre Seine Métropole
- Mme Agnès FIRMIN-LE-BODO, Communauté urbaine le Havre Seine Métropole
- M Pierre MICHEL, Ville du Havre

QUATRIÈME COLLÈGE : PERSONNALITÉS QUALIFIÉES INTÉRESSÉES AU DÉVELOPPEMENT DU PORT : 11 SIÈGES

- M. Claude BLOT, représentant HNNE et Estuaire Sud
- M. Bruno LECOQUIERRE, Maison de l'Estuaire
- M. Pierre DIEULAFAIT, Écologie pour Le Havre
- M. Dominique RITZ, directeur territorial du Bassin de la Seine de VNF
- M. Olivier LELOUP, président Groupement Routier des Activités Portuaires
- M. Pascal GIRARDET, président directeur général SOGESTRAN
- M. Tom SCHOCKAERT, Directeur Plateforme Normandie TOTAL
- M. Alain VERNA, président Logistique Seine-Normandie
- M. Olivier CLAVAUD, directeur industriel et logistique Chevron Oronite
- M. Henri LE GOUIS, directeur général d'Europe Bolloré Logistics
- M. Eric BARBE, président Directeur Général du groupe SeaFrigo

Article 2 : L'arrêté N°SGAR/20-086 en date du 16 décembre 2020 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port maritime du Havre est abrogé.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur général du Grand Port Maritime du Havre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région de Normandie.

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

